

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 16 juin 2015 à compter de 19 :30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Joscelyne Charbonneau pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 19 : 32 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2015-06-096

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel du Maire

Verbalement, le Maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance. Il informe les personnes présentes sur différents sujets, entre autres sujets : la soirée d'information sur les installations de fosses septique qui se tiendra le mercredi 17 juin 2015 à 19 h. Il informe également que le Centre d'action bénévole, point de service à Saint-Antoine-sur-Richelieu, sera fermé pour la période estivale du 24 juin au 16 septembre 2015, que la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a transmis un chèque au montant de 1 125 \$ pour quote-part pour le pont de glace. Il informe d'une lettre reçue de la part du Ministère de la Famille concernant le projet du CPE Le Hibou à Saint-Antoine-sur-Richelieu relative à la demande d'aide financière pour la démolition du bâtiment prévu à l'emplacement du CPE; le Ministère ne peut autoriser aucun acte ou dérogation permettant la démolition d'un bâtiment.

RÉSOLUTION 2015-06-097

La Gloriette fait relâche en juillet 2015

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin , appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une relâche de *La Gloriette* pour le mois de juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-06-098

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 1 400 \$ pour l'inscription du Maire, monsieur Denis Campeau et de la Mairesse suppléante et Conseillère, madame Chantal Denis, au congrès de la FQM qui aura lieu à Québec, du 24 au 26 septembre 2015, ledit Conseil autorise également les dépenses au montant suffisant pour les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-06-099

Résolution d'appui à la demande de la Fondation Caramel
Appui aux demandes d'aide financière aux travaux de rénovation de leurs installations

Considérant que la Fondation Caramel est l'organisme responsable du contrat de service de contrôle animalier de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu en est satisfaite;

Considérant que la mission de la Fondation Caramel dans le cadre d'un refuge sans euthanasie s'inscrit dans la vision du développement durable au sein de la Municipalité;

Considérant que le projet de rénovations des installations pour revitaliser une infrastructure anciennement agricole inutilisée contribuera au développement de la collectivité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil municipal appuie la demande de la Fondation Caramel dans leur demande et recommande l'aide financière demandée auprès des élus et des organismes de leur région.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-06-100

Prix de vente :
Le livre de Laurent Lucuix-Le Richelieu à vol d'oiseau

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la vente du livre « Le Richelieu à vol d'oiseau » de l'auteur Laurent Lucuix au montant de 60,00 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-06-101

Annulation de la résolution n° 2014-10-300
Projet de Règlement de modification n° 2009-001-2 modifiant le règlement n° 2009-001
et amendements de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu afin d'y
intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le secteur central du
noyau villageois comprenant les zones P-1 et CR-3

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015

Considérant les démarches incomplètes du projet de règlement de modification au projet de Règlement de modification n° 2009-001-2 modifiant le règlement n° 2009-001 et amendements de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu afin d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le secteur central du noyau villageois comprenant les zones P-1 et CR-3;

Considérant que le Conseil municipal désire ne pas entreprendre d'autres démarches pour la finalité au projet de modification au projet de Règlement de modification n° 2009-001-2 modifiant le règlement n° 2009-001 et amendements de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu afin d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le secteur central du noyau villageois comprenant les zones P-1 et CR-3;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal annule sans remplacer ladite résolution numéro 2014-10-300.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-06-102

**Autorisation de passage sur le territoire
de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu :
Tour cycliste du président Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu
(CCIVR)**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise un droit de passage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu aux participants du Tour cycliste du président CCIVR, le 19 septembre 2015. La sécurité des participants est sous la responsabilité du CCIVR. Le marquage sur la chaussée sur le territoire est interdit et le Tour cycliste du président CCIVR est responsable de la propreté de la chaussée après le passage des cyclistes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-06-103

**Autorisation de dépenses
Cotisation annuelle 2015-2016 - Le Comité de concertation et de valorisation
du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise les dépenses au montant maximum de 50 \$ pour la cotisation annuelle 2015-2016 pour le COVABOR.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu informe le ministère des Transports (MTQ) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, et ce, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) dans le dossier n° 2014-57075-16-690.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2015-06-107

Présentation et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 16 juin 2015 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 52 406,38 \$ au 31 mai 2015. (Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire*).

| Description | Montant |
|--|---------------------|
| Factures à payer présentées au 31 mai 2015 | 37 540,33 \$ |
| Factures payées au 31 mai 2015 | 14 866,05 \$ |
| Total au 31 mai 2015 | 52 406,38 \$ |

Adoptée à l'unanimité

- **Dépôt de l'état de revenus et dépenses**

L'état de revenus et dépenses au 16 juin 2015 de la Municipalité est déposé ainsi que celui pour la période de mai 2014 (1^{er} au 31 mai).

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-06-108

Affectations au budget 2015

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les affectations suivantes au budget 2015, taxes applicables en sus s'il y a lieu :

| Description | Montant |
|---|---------------------|
| Affectation au surplus libre (Paiement des livres : Le Richelieu à vol d'oiseau) | 2 500,00 \$ |
| Affectation au surplus libre (Paiement de la facture du consultant en ressources humaines Adstrat capital humain) | 2 482,62 \$ |
| Affectation au surplus libre (Facture Échelle C. Thibault) : <i>facture acquittée, transfert de poste</i> | 10 808,45 \$ |
| Affectation au surplus libre (Factures de Dave Williams, ing.) : <i>factures acquittées, transfert de poste</i> | 5 369,71 \$ |
| (Taxes applicables en sus) | 21 160,78 \$ |

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2015-05-109

Procès-verbal séance ordinaire du 19 mai 2015

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2015 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'avis de motion n° 2009-003-001 pour projet de règlement de modification n° 2009-003-001 modifiant le règlement n° 2009-003 relatif au règlement de lotissement devait s'inscrire de la façon suivante : Avis de motion n° 2009-003-2 pour Règlement de modification n° 2009-003-2 modifiant le règlement n° 2009-003 relatif au règlement de lotissement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2015 avec la modification au numéro de l'avis de motion n° 2009-003-001 pour projet de règlement de modification n° 2009-003-001 modifiant le règlement n° 2009-003 relatif au règlement de lotissement **pour** Avis de motion n° **2009-003-2** pour Règlement de modification n° **2009-003-2** modifiant le règlement n° 2009-003 relatif au règlement de lotissement, le tout, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2.4 RÈGLEMENT

RÉSOLUTION 2015-06-110

Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

**Règlement de modification n° 2009-003-2 modifiant
le règlement n° 2009-003 relatif au règlement de lotissement**

Considérant les contraintes constatées suite à la mise en place de rues privées sur le territoire, que ce soit pour l'accès aux services d'urgence ou pour l'entretien d'hiver ou la desserte de collecte des ordures ou la récupération;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement de modification a été régulièrement donné en séance ordinaire du Conseil municipal le 19 mai 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault et appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte les changements suivants au règlement de modification n° 2009-003-2 par lequel le règlement n° 2009-003 concernant le lotissement est modifié comme suit :

Article 1.

Qu'à l'article 3.1, le troisième paragraphe soit remplacé par le suivant : Enfin, par l'entremise de l'article 115, 2^e et 5^e alinéa de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que toutes nouvelles rues, ruelles, sentiers piétons et places, soient de nature publique et non privée. De plus, ils devront être canalisés vers le réseau routier local.

Article 2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Adopté à l'unanimité – résolution n° 2015-06-110

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-06-111

**Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**Pour règlement de modification n° 2011-08-03 modifiant
le règlement n° 2011-08 relatif au comité consultatif en culture et en tourisme
pour le Comité consultatif à la vie culturelle et communautaire**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement de modification a été régulièrement donné en séance ordinaire du Conseil municipal le 19 mai 2015;

En conséquence, il est proposé par madame Jacklyn Estrada et appuyé par madame Dominique Rougeau et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte les changements suivants au règlement de modification n° 2011-08-03 par lequel le règlement n° 2011-08 concernant le lotissement est modifié comme suit :

Article 1.

Que le nom du comité consultatif en culture et en tourisme est nommé comité consultatif à la vie culturelle et communautaire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Article 2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Adopté à l'unanimité – résolution n° 2015-06-111

Adoptée à l'unanimité

* * * *

2.5 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION N° 2000-01-1

Pour règlement de modification n° 2000-01-1 au règlement n° 2000-01 relatif aux systèmes d'alarme pour amender les articles concernant les frais reliés aux infractions ou aux fausses alarmes et coûts réels de déplacement.

Je, Dominique Rougeau, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, je présenterai pour adoption le règlement de modification n° 2000-01-1 modifiant le règlement n° 2000-01 relatif aux systèmes d'alarme pour amender les articles concernant les frais reliés aux infractions ou aux fausses alarmes et coûts réels de déplacement.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, est transmise aux Membres du Conseil municipal, une copie dudit projet de règlement.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 16 juin 2015

* * * * *

AVIS DE MOTION N° 2010-06-1

Pour règlement de modification de modification n° 2010-06-1 au règlement n° 2010-06 relatif aux installations des fosses septiques pour introduire un échéancier et un programme d'aide financière à la mise aux normes des installations septiques

Je, Chantal Denis, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, je présenterai pour adoption le règlement de modification n° 2010-06-1 modifiant le règlement n° 2010-06 relatif aux installations des fosses septiques pour introduire un échéancier et un programme d'aide financière à la mise aux normes des installations septiques.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, est transmise aux Membres du Conseil municipal, une copie dudit projet de règlement.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 16 juin 2015

* * * * *

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2015-06-112

**Embauche du journalier saisonnier et préposé aux espaces verts et travaux publics
Monsieur Richard Brodeur**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal embauche le journalier saisonnier et préposé aux espaces verts et travaux publics, monsieur Richard Brodeur, aux conditions entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-06-113

Appel de candidature pour le poste de directeur (trice) général (e) et secrétaire-trésorier (ère) – 2^e Concours

Considérant qu'un premier appel de candidature a été effectué dans les semaines précédentes du 8 mai 2015, date limite du concours.

Considérant les entrevues effectuées;

Considérant qu'aucune entente entre les parties n'a été conclue;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau et résolu:

Que le Conseil municipal désire retourner en appel de candidature pour le poste de secrétaire-trésorier et directeur général pour un 2^e concours. Date limite du concours, le 26 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

3 SÉCURITÉ INCENDIE, SÉCURITÉ CIVILE et SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie.

RÉSOLUTION 2015-06-114

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 200 \$ taxes applicables en sus comme suit :

| Description | Montant |
|---|------------------|
| 3 x sacs pour vêtements de protection | 200,00 \$ |
| Total (taxes applicables en sus) | 200,00 \$ |

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

3.2 Sécurité civile

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels du service de sécurité civile.

Aucune autorisation de dépenses

3.3 Sécurité publique

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels du service de sécurité publique.

Aucune autorisation de dépenses

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

Le Maire fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépenses

* * * * *

4.2 Transport – Voirie locale

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-06-115

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 445 \$ taxes applicables en sus comme suit :

| Description | Montant |
|---|------------------|
| Achat de bottes pour journaliers | 300,00 \$ |
| Marquage de stationnement au Quai Ferdinand-Fecteau : défense de stationner | 145,00 \$ |
| Total (taxes applicables en sus) | 445,00 \$ |

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015

Transport adapté

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

- Dépôt du rapport annuel 2014

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

* * * * *

4.4 Parcs et terrains de jeux

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

* * * * *

4.5 IMMOBILISATION

S/O

* * * * *

5 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, LOISIRS CULTURELS ET TOURISME

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-06-116

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 5 891,99 \$ taxes applicables en sus comme suit :

| Description | Montant |
|--|--------------------|
| Matériel sportif pour la Fête nationale | 196,99 \$ |
| Fête nationale : Les Danseux : démonstration de danse traditionnelle | 600,00 \$ |
| Camp de la Nouvelle-France : reproduction des métiers anciens du début de la colonie | 1 000,00 \$ |
| Fête nationale : Spectacle du 23 juin 2015 (incluant sonorisation) | 1 200,00 \$ |
| Impression des photographies (Pour exposition dans le Parc de la Fabrique : Sols et Lux, édition 2015 | 2 695,00 \$ |
| Vernissages conjoints de l'exposition de Gaétane Dion et l'exposition Sols et Lux : le 12 juillet 2015 à 14h | 200,00 \$ |
| Total (taxes applicables en sus) | 5 891,99 \$ |

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-06-117

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise les dépenses au montant de 225 \$ taxes applicables en sus pour 2 panneaux de détour, dimension 4' x 6 ' seront installés aux coins des deux barrages sur la rue du Rivage dans le cadre du Festival Chants de Vieilles pour annoncer les indications du Parcours des Arts, édition 2015 et des commerces locaux.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-06-118

**Autorisation dans le cadre des festivités de la Fête nationale organisées
les 23 et 24 juin 2015 à Saint-Antoine-sur-Richelieu
consommation d'alcool sur les lieux des évènements**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise, dans le cadre des festivités de la Fête nationale les 23 et 24 juin 2015, les participants (*d'âge majeur*) à consommer de l'alcool sur les lieux des évènements, le tronçon de la rue Marie-Rose, au Parc Chamtoise, au quai Ferdinand-Fecteau et au Centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-06-119

**Autorisation au Festival Chants de Vieilles
Pour la tenue de 2 défilés et avec véhicule accompagnateur de la Municipalité**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise, dans le cadre du Festival Chants de Vieilles, édition 2015, la tenue de deux (2) défilés le 28 juin prochain. Dans les deux cas, un véhicule accompagnateur de la Municipalité assurera la sécurité des marcheurs participants.

Que Le premier parcours, de 9h30 à 12h00, se mettra en branle au 1008, du Rivage, direction Sud jusqu'à Monseigneur-Gravel et sur ce chemin, direction Ouest, jusqu'à environ 500 mètres de l'intersection du rang de l'Acadie puis, retour au point de départ.

Que Le second parcours, de 12h30 à 13h30, se mettra en branle en face de l'Église, direction Nord jusqu'à la rue Mauger puis, retour au point de départ.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-06-120

**Modification de la résolution 2013-02-055 du Conseil de la Municipalité de
Saint-Antoine-sur-Richelieu concernant l'autorisation de signatures
Convention d'aide financière avec le Gouvernement du Québec - PFM**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la résolution 2013-02-055 quant à la personne autorisée à la signature de la convention d'aide financière avec le Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille;

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que ledit Conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, madame Joscelyne Charbonneau, à signer pour et au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière avec le ministre de la Famille du Gouvernement du Québec;

Que ledit Conseil municipal désigne madame Joscelyne Charbonneau pour représenter la Municipalité aux fins de l'application de ladite convention, y compris pour toute approbation qui y est requise, ladite convention faisant partie intégrante de la présente résolution et il en est de même de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015

5.1.1 Maison de la culture et du tourisme

L'Élu(e) responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal.
Horaire estival : du 8 juillet au 30 août 2015

5.2 Santé et bien-être

L'Élu(e) responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élu(e) responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

RÉSOLUTION 2015-06-121

Adoption de la révision budgétaire de l'OMH **Autorisation de paiement de la quote-part supplémentaire**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte la révision budgétaire datée du 5 mai 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu comportant un budget supplémentaire de 259,00 \$ (autorisation de paiement de la quote-part de la Municipalité au montant de 129,50 \$ additionnel pour les mois de juillet et octobre 2015).

Adoptée à l'unanimité

5.3 Loisirs culturels

Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

L'Élu(e) responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépenses

- Dépôt du rapport annuel 2014-2015

6 Protection de l'environnement

L'Élu(e) responsable, madame Chantal Denis, fait rapport verbal
Aucune autorisation de dépenses

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu(e) responsable, monsieur Bernard Archambault.

RÉSOLUTION 2015-06-122

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 135,00 \$ taxes applicables en sus comme suit :

| Description | Montant |
|--|------------------|
| Association québécoise d'urbanisme : Adhésion 2015 | 135,00 \$ |
| Total (taxes applicables en sus) | 135,00 \$ |

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport
Aucune autorisation de dépenses

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Tirage d'une paire de billets entre les personnes présentes pour l'Exposition agricole à Calixa-Lavallée, le gagnant : monsieur Roger Paquette

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21 h 05 pour se terminer à 22 h 05.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-06-123

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyée par monsieur Pierre Lauzon, la séance est levée à 22 h 05.

Adoptée à l'unanimité

• PROCHAINES RENCONTRES

| | |
|---|----------------------------------|
| Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos | Mercredi, 15 juillet 2015 – 19 h |
| Séance ordinaire publique | Mardi, 21 juillet 2015 – 19 h 30 |

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau,
Maire

Joselyne Charbonneau
Secrétaire-trésorière et directrice générale
Par intérim